



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 27 mai 2024 par le Vice-Président et Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'fixant les interventions financières de l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises et modifiant certaines dispositions en la matière', portant le numéro 76.606/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 31 mai 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.